

Livret d'accueil à l'école primaire de Lauzerville

Année scolaire 2022 - 2023

Numéros de téléphone :

école	05 61 39 97 77
cantine	05 61 39 84 82
ALAE	05 61 00 66 95 / 07 86 68 95 76
mairie	05 61 39 95 00
centre de loisirs de Lauzerville	05 61 00 66 95 / 06 45 86 21 25
centre de loisirs d'Escalquens	05 61 81 74 77

Adresses e-mail :

école	ce.0310586u@ac-toulouse.fr
cantine	cantine@mairie-lauzerville.fr
ALAE	periscolaire@mairie-lauzerville.fr
mairie	accueil@mairie-lauzerville.fr
centre de loisirs de Lauzerville	alsh.lauzerville@sicoval.fr

Blog de l'école : <https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/pri-lauzerville/>

A tous, nous souhaitons une très bonne année dans notre école !

L'équipe enseignante

Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

Les classes et les adultes de l'école

L'école de Lauzerville est une école primaire, ce qui signifie qu'elle regroupe les classes de maternelle et d'élémentaire. Elle comporte **7 classes**, en simple ou double niveau, des petites sections jusqu'au CM2.

Les enseignantes de maternelle : Colette Cocula et Aude Baudinat-Delgal.

Les enseignantes d'élémentaire : Isabelle Gamel, Emilie Ginibre, Véronique Baridon, Hélène Voirin, Isabelle Doubrère.

Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) : Pascale Aversenq et Fabienne Rouquet.

La directrice est Hélène Voirin. Elle est déchargée de classe un jour et demi par semaine ; ces jours ne seront définis qu'à la rentrée.

Les services de **cantine et ALAE** ne dépendent pas de l'Education Nationale, ils sont placés sous la responsabilité de la **mairie**.

La vie à l'école

Pour venir à l'école, les enfants doivent être « **propres** » (les couches ne sont pas acceptées à l'école).

- **Rentrée**

La rentrée aura lieu le **jeudi 1^{er} septembre 2022 à 9h** pour tous les élèves.

- **Horaires**

Notre école fonctionne sur 4 jours et demi.

Les horaires sont les suivants : **9h – 12h ; 14h – 16h15.**

Les portes de l'école sont ouvertes :

- Le matin de 8h50 à 9h ;
- A midi : 12h (quelques minutes avant en maternelle) ;
- L'après-midi de 13h50 à 14h ;
- Le soir : 16h15 (quelques minutes avant en maternelle).

Veillez à bien respecter ces horaires.

Des activités pédagogiques complémentaires peuvent être proposées par les enseignants à certains enfants en petits groupes, à partir de la moyenne section, le mardi ou le jeudi de 16h15 à 17h, sur une période de quelques semaines.

A 17h les enfants sont soit récupérés par leurs parents (entrée par le petit portail de la cour), soit pris en charge par l'ALAE.

L'inscription à l'école implique l'assiduité, y compris en maternelle : l'école, c'est tous les jours, matin et après-midi, en respectant les horaires. C'est indispensable pour que votre enfant s'adapte et progresse. **Toutes les absences doivent être signalées et justifiées** (par téléphone ou mail avant 9h, ou par le cahier de liaison), c'est une obligation légale.

- **Les locaux de l'école**

En-dehors de l'accompagnement des enfants de maternelle aux horaires de classe (s'il n'y a plus de restrictions sanitaires), **vous n'êtes pas autorisés à pénétrer à l'intérieur des locaux de l'école (cour incluse)** sans l'autorisation de la directrice ou d'un enseignant, quelle qu'en soit la raison.

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement intérieur de l'école par ses parents.

En début d'année vous remplissez *une fiche de renseignements* et *une fiche d'urgence* où vous indiquez vos coordonnées ainsi que les éventuels problèmes de santé de votre enfant. Il est indispensable de nous **signaler tout changement** pouvant survenir dans ces informations.

En maternelle, les enfants ne doivent apporter aucun objet à l'école (jouets, bijoux, bonbons...). Toutefois, pour la sieste, ils peuvent apporter leur doudou et leur sucette.

- **Information des parents**

Chaque enfant a un **cahier de liaison (petit cahier vert)**. Dans ce cahier figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...); **lisez-les, signez-les toutes** et répondez-y le cas échéant.

En début d'année scolaire, **une réunion d'information** est organisée pour chaque classe. Pour rencontrer les enseignants, prenez rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison.

- **Santé, bien-être, rythmes des enfants**

Les enfants **malades ne peuvent pas être acceptés** à l'école. Attention, nous n'avons pas le droit d'administrer des médicaments à l'école, même sur présentation d'une ordonnance. Le certificat médical en cas d'absence n'est pas nécessaire pour l'école, contrairement à la cantine.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable **d'y inscrire leurs nom et prénom** (notamment les manteaux, bonnets, écharpes, gants...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

Soyez attentifs aux **rythmes de votre enfant** : une journée de classe, ce sont des sollicitations et du collectif non-stop, c'est bruyant, **c'est fatigant** ! Encore plus lorsqu'on reste à l'ALAE. La **sieste** est importante pour les petits.

- **Les goûters**

Il n'y a pas de goûter ni collation le matin, mais les parents peuvent apporter un gâteau à l'occasion des anniversaires après accord de l'enseignant. Evitez les gâteaux difficiles à conserver (crèmes etc...), à partager ou à manger !

L'après-midi, le goûter est individuel, il a lieu après 16h15. Si votre enfant reste à l'ALAE, mettez-lui son goûter dans le cartable.

N'oubliez pas de signaler les éventuelles **allergies alimentaires** connues de votre enfant.

- **La sieste**

Les enfants de PS et MS sont accueillis pour la sieste ou un temps de repos après le déjeuner, vers 13h.

Au dortoir, les enfants sont couchés dans des petits lits fournis par la mairie ; draps et couvertures sont également fournis. On vous donnera le drap à laver un vendredi sur deux.

Les enfants peuvent apporter leur doudou, une sucette (pensez à déposer les sucettes dans une petite boîte par souci de propreté). Il est tout-à-fait possible d'apporter des photos ou autres dessins afin de personnaliser un peu la place des enfants au dortoir.

Attention, les enfants qui déjeunent à la maison ne peuvent être accueillis qu'à 13h50, dans la classe. Ils ne peuvent pas faire la sieste à l'école.

- **Le sac**

En maternelle, le sac de votre enfant doit être suffisamment grand pour pouvoir contenir un grand cahier 24x32.

En maternelle toujours, des boîtes à raconter, des marionnettes, etc... faisant l'objet de projets de classe circulent régulièrement. Elles peuvent être attachées au cartable de votre enfant, elles sont prêtées pour une soirée ou éventuellement un weekend.

Cantine et ALAE

Les services de **cantine et d'ALAE** sont placés sous la responsabilité de la **mairie**. Si vous désirez inscrire votre enfant ou apporter une modification pour l'un ou l'autre service, adressez-vous à la cantine ou à la mairie, et prévenez l'enseignante ou l'ATSEM.

Les dossiers d'inscription à l'ALAE et à la cantine ne sont pas communs avec ceux de l'école. Vous pouvez par conséquent être amenés à fournir plusieurs fois les mêmes papiers.

Attention, toute demande d'inscription ou d'annulation à la cantine, même ponctuelle, doit se faire **une semaine à l'avance**.

En maternelle, deux serviettes de table auxquelles vous ajouterez un élastique pour pouvoir les passer par la tête, vous seront demandées pour la cantine. Elles doivent impérativement être **marquées au nom de l'enfant**.

En élémentaire, la cantine fournit des serviettes en papier.

L'ALAE accueille les enfants le matin à partir de 7h30, dans les salles situées sous la salle des fêtes. Confiez toujours votre enfant à un adulte, ne le laissez pas entrer seul dans les locaux. Le soir, c'est jusqu'à 18h30 au plus tard ; votre enfant sera soit dans la cour de l'école (entrée par le petit portail), soit dans les salles sous la salle des fêtes.

Centre de loisirs

Vos enfants peuvent être accueillis soit à **Lauzerville**, soit au centre de loisirs « La Caprice » à **Escalquens**, selon le calendrier suivant :

- Le mercredi après-midi : à Lauzerville
- Aux petites vacances, hors Noël : la première semaine à Lauzerville, la deuxième semaine à La Caprice
- Aux vacances de Noël : à La Caprice
- Aux grandes vacances : à Lauzerville pour deux semaines en juillet et deux semaines en août ; à La Caprice le reste du temps.

La directrice du centre de loisirs de Lauzerville est Laetitia Sacrepaye. Elle assure également le lien avec La Caprice.

Les dossiers d'inscription au centre de loisirs sont à retirer auprès de Laetitia.

Les dossiers d'inscription au centre de loisirs ne sont pas communs avec ceux de l'école, ni avec ceux de l'ALAE et de la cantine. Vous pouvez par conséquent être amenés à fournir plusieurs fois les mêmes papiers.